

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne... 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

ROUBAIX, LE 11 FÉVRIER 1883

LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT

C'est une remarque ancienne et journalière à la fois qu'au fond du palais de l'Élysée, M. Jules Grévy pratique son fameux amendement sur l'inutilité, dans un gouvernement républicain, d'une magistrature suprême.

Même dans cette voie, qui est la vraie, il ne faudrait pas cependant aller trop loin. Pour ne pas s'écarter de la réalité, il y a une mesure à observer.

Si aujourd'hui la République a, au lieu d'un cabinet complet, un tronçon de ministère, et quel tronçon ? à qui la faute ?

faute ? Si l'armée française a sa tête un chef qui aurait manqué à une parole donnée, et la presse allemande pour suit, de ce chef, des attaques les plus vives, à qui la faute ?

Et dans quel temps M. Jules Grévy laisse-t-il les départements de la marine et des affaires étrangères sans titulaires, et choisit-il pour le maître de l'armée le général que l'on sait ?

Le contraire serait une inconvenance. Enfin, ne l'oublions pas, le Sénat est saisi à son tour, comme l'était récemment la Chambre des députés, d'un projet de loi attentatoire au droit de l'officier sur son grade.

En vérité, M. Jules Grévy, dont ses amis nous vantent la finesse et l'habileté, n'a pas de chance.

Nous reproduisons sous toute réserve, d'après la Gazette de Cologne, qui le publie en français, le texte suivant du revers que le général Thibaudin avait signé à Mayence :

adieu, en cas de fuite, d'envoyer et de recevoir mes correspondances uniquement par l'autorité militaire, et de n'abuser en aucune manière de la permission, qu'on m'a donnée, de circuler librement dans les frontières qu'on m'imposera.

L'ALLÉE DES PEUPLIERS

C'était l'heure du réve et de l'effacement: Tout dans la vie avait perdu et se dissoudrait; Et d'échos en échos, les rumeurs de la foudre Traînaient dans l'air livide un sourd prolongement.

Et si bas qu'un coteau semblait se relever, La pluie, ainsi qu'un oeil qui ne peut pas pleurer, Amassait lentement la source de ses larmes.

Un vol prodigieux d'aigles estropiés, Foutaient des mastroquets de leurs ailes boiteuses; Des montagnes de voix claires et chuchotées; Des torrents de drapaux, de flamme et de papiers;

DEUX LETTRES

Le prêtre marié et le marié laïque ont été pris simultanément, avant hier, du prurit épistolaire.

faire en compte peu, une loi d'arbitraire, pour rien dire de plus, vient d'être votée contre les membres des familles qui ont ruiné en France.

En de telles circonstances, j'estime qu'il appartient à tout Français d'élever la voix pour la défense de la justice et de la liberté, livrés par ceux-là mêmes qui en avaient la garde.

Je pense encore ainsi, mais je distingue de plus en plus entre la République et les républicains, ou du moins entre la République et ses partisans.

On ne saurait discuter sérieusement les édicutions de M. Loysen, mais il est amusant de voir l'homme qui voulait créer un catholicisme contre les catholiques, une Église contre le Pape, se faire maintenant l'apôtre d'une république contre les principes républicains.

Voici maintenant la lettre que M. Reclus publie dans la Liberté:

L'idée du géographe anarchiste ne se rait pas mauvaise — une fois n'est pas coutume — s'il n'était certain à l'avance que les livres envoyés par cette voie aux prisonniers de Lyon, seront d'odieuses publications faites pour exalter encore les esprits de ces malheureux, et les exaspérer davantage.

REVUE DE LA PRESSE

La Gazette de France fait la leçon aux modérés du régime actuel, en même temps qu'elle revendique les droits constitutionnels des citoyens français.

On nous permettra de dire que de telles préoccupations ne sont pas dignes d'un grand parti politique.

On voit de quelle, et l'on voit renvoyer à l'école sans avoir le droit.

On voit de quelle, et l'on voit renvoyer à l'école sans avoir le droit.

On voit de quelle, et l'on voit renvoyer à l'école sans avoir le droit.

M. PAUL COTTIN. — Je déclare que si la commission entend ainsi le droit de révision, je ne voterai pas cet article.

M. PARIS (Pas-de-Calais). — Messieurs, le TEXTE que nous venons de vous proposer répond suffisamment à la question posée à cette tribune.

« Nous entendons formellement que TOUTES LES LOIS CONSTITUTIONNELLES, dans leur ensemble, pourront être modifiées; que la FORME MÊME DU GOUVERNEMENT pourra être l'objet d'une révision. Il ne peut, il ne DOIT Y AVOIR à cet ÉGARD AUCUNE ÉQUIVOQUE. (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs.)

« C'est d'une clarté absolue. Donc, avant de rédiger des projets de lois contre le renversement régulier du régime actuel, il faut procéder à la révision de la Constitution.

« Les citoyens français ont le droit de changer la FORME du gouvernement; ce droit, ils le tirent de la Constitution. L'aut qu'une Constitution, ne l'aura pas fait disparaître, les Chambres ne peuvent que repousser par la question préalable, les projets des financiers, atoles, du Sénat et de la Chambre.

« M. ALLOU, rapporteur de la commission des lois d'exception, déclare qu'en présence des projets soumis à la commission, il ne s'oppose pas au passage à la discussion des articles du projet de lois d'exception.

« M. DE LARENTY dit que la commission manquant à son mandat qu'on lui a confié.

« La commission réserve son opinion sur l'amendement de M. Waddington (Vote agité à droite).

« En résumé, la commission croit convenable de ne pas s'opposer à la discussion des amendements.

« M. CHALLEMEL-LACOUR. — M. Allou combat le projet de loi, en invoquant contre lui les principes du droit pénal.

« En lisant son rapport on dirait qu'il s'agit d'une énorme quantité d'alcool, et aménagé de façon à déjouer toutes les investigations de la douane.

VEUILLETON DU 12 FÉVRIER — 33 —

Pauvre Fille

PAR HIPPOLYTE AUDEVAL

XIX Melun: Trois minutes d'arrêt (SUITE)

Parmi tout ce monde de fraudeurs, qui vit pour ainsi dire hors la loi, la discrétion est de rigueur. On admet une dénonciation par vengeance, mais on n'admet pas la légèreté des propos, dont le plus inoffensif en apparence peut entraîner des conséquences extrêmement graves.

gérance, qu'est-ce que c'est? une baraque, le sien est trop fort. Une attention délicate ça fait toujours plaisir.

« Je ne suis pas orateur, reprit Hartel avec force, mais...

« Attendez que je m'assaye, interrompit gracieusement Miclou.

« Je n'ai rien dit de plus, reprit Hartel avec force, mais...

des gens de cœur, reprit-il avec énergie. Vous aimez les bouz, pas vrai ?

« Eh bien, ajouta Hartel, que l'ardeur de ses convictions rendait véhément, puis-je que les bouz ne sont que quand nous entrons dans Paris, qu'on nous y mène...

« Ça, c'est juste, dirent ils simultanément.

« Monsieur n'a peut-être pas le temps, dit-il.

Pierlaud était resté costumé comme s'il eût été dans son appartement de la rue royale et se débattait les cotons dissimulés, les roues creuses, les caisses à compartiment ne suffisent plus. On perçoit les murailles, on fait des transports par eau, on invente mille moyens pour introduire dans Paris d'immenses quantités d'alcool, sans compter les distilleries clandestines.

« Vous me faites rire, Hartel. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Allez-vous me persuader qu'on volait l'octroi rends service à l'humanité ?

« Comment donc cela ?